

[Fermer la fenêtre](#)[Imprimer](#)

[Politique du livre] Budget de l'Etat : moins pour le livre, plus pour la lecture

PUBLIE LE 26/09/2008 par ls

Globalement en hausse de 2,6 %, le projet de budget 2009 du ministère de la Culture prévoit un tassement des crédits pour le livre et une très légère hausse des aides à la lecture publique.

Le budget prévisionnel 2009 présenté lors d'une conférence de presse, le 26 septembre, par la ministre de la Culture, Christine Albanel, prévoit pour le livre une enveloppe de 22,3 millions d'euros, en baisse de 3,5 % en euros courants (23,1 millions en 2008).

Ces crédits sont complétés par les 35 millions d'euros du Centre national du livre (CNL), abondés par les taxes sur les ouvrages vendus en librairie (5 millions) et sur les appareils de reproduction ou d'impression (30 millions).

A 13,9 millions d'euros, les aides à la lecture publique sont, elles, en très légère hausse, de 1,4 %, par rapport à 2008 (13,7 millions), tandis que la Dotation générale de décentralisation (DGD) affectée aux bibliothèques des collectivités territoriales et inscrite au budget du ministère de l'Intérieur, toujours gérée par le ministère de la Culture, est portée à 82 millions d'euros (80,4 en 2008).

Le budget de la Bibliothèque nationale de France, qui disposera en outre d'une dotation de 3 millions d'euros pour la coopération régionale et le développement des pôles associés, reste stable à 206 millions d'euros. Le financement de la bibliothèque numérique Gallica 2 continuera d'être assuré par le CNL dans le cadre du partenariat avec le Syndicat national de l'édition (environ 7 millions). Le ministère continuera de soutenir les initiatives des collectivités territoriales en matière de patrimoine écrit avec une dotation de 2,7 millions d'euros.

Au total, le projet de budget 2009 du ministère de la Culture s'élève à 2,821 milliards d'euros, en hausse de 2,6 % sur 2008 (2,750 milliards).

La librairie est particulièrement soutenue

Dans sa conférence de presse, Christine Albanel a mis l'accent sur six points : les monuments historiques, le spectacle vivant, l'enseignement supérieur (en particulier les écoles d'architecture), la démocratisation de la culture (en partenariat avec le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos), le soutien aux DRAC, « *bras armé du ministère en région* », et les grands chantiers : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille, qui vient d'être élue capitale européenne de la culture pour 2013 (ouverture prévue en 2013) ; centre des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (2012), ; Philharmonie, sur le site parisien de la Villette (2012) ; Palais de Tokyo, dont le bâtiment a été affecté en 2007 au Centre Pompidou en 2007 et qui est destiné à devenir un pôle d'excellence dédié à l'art ; et enfin quadrilatère Richelieu (BNF et INHA), dont les travaux démarreront en 2010.

Rappelant son soutien à l'économie de la culture, en particulier aux PME culturelles, la ministre a insisté sur la création du label LIR (librairies indépendantes de référence), doté par le CNL d'un million d'euros, dont le décret de mise en œuvre devrait être signé dans les semaines qui viennent.

La librairie est particulièrement soutenue avec au total en 2009 plus de 9 millions d'euros d'aides directes, dont les aides déconcentrées (1,1 millions) et celles du CNL (2,5 millions), auxquelles s'ajoutent 1 million au titre du FISAC, et environ 1,5 de prêts sans intérêts attribués par l'Adelc. Le fonds de soutien à la transmission des entreprises de librairie, créé en 2008, est doté de 3 millions d'euros.

Comme en 2008, une enveloppe de 4 millions d'euros est affectée au soutien de la librairie dans les départements et collectivités d'Outre-mer, et une autre de 3,8 millions à l'exportation du livre français à l'étranger.

Le ministère consacre aux auteurs plus de 10 millions d'euros au titre du droit de prêt en bibliothèque.